REÇU EN PREFECTURE
le 06/02/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20230203-D3_HUH2023-

POLYNESIE FRANÇAISE
Commune de HUAHINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

**DÉLIBÉRATION N° 2023.00003 du 03 février 2023**
**Rectifiant la délibération n° 100/2022 du 29 novembre 2022 approuvant le choix de la commission d'appel d'offres pour la fourniture de 7 véhicules à la commune de Huahine.**

En sa séance du 03 février 2023 à 08 heures 30, convoquée le 27 janvier 2023 par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec Madame Eugénie TEIVA épse VEAU, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

**Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;

**Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;

**Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;

**Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 16 novembre 2022 dans le cadre de l'appel d'offres pour la fourniture de 7 véhicules à la commune de Huahine ;

**Vu** la délibération n° 100/2022 du 29 novembre 2022 approuvant le choix de la commission d'appel d'offres pour la fourniture de 7 véhicules à la commune de Huahine ;

**Considérant** qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction du projet de délibération présenté en séance du 20 décembre 2022 ;

**Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**
**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

**Article 1er** : L'article 1er de la délibération n° 2022.00100 du 29 novembre 2022, susvisée, est modifié et remplacé comme suit :

Le choix de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) pour la fourniture de 7 véhicules à la commune de Huahine est approuvé, tel qu'il suit :

REÇU EN PREFECTURE
le 06/02/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20230203-D3_HUH2023-

a) Attribuer les lots n° 1 à 6 comme suit :

| N° du lot | Désignation | Attributaire | Prix TTC en francs CFP |
|---|---|---|---|
| 1 | Camion grappin pour les services techniques (fret, assurance transport inter-îles, taxe de mise en circulation, taxe environnement inclus) | TAHITI AUTOMOBILES | 40 173 827 |
| 2 | Fourgon utilitaire pour la cuisine centrale (fret, assurance transport inter-îles, taxe de mise en circulation, taxe environnement inclus) | TAHITI AUTOMOBILES | 5 200 000 |
| 3 | Véhicule sanitaire tout terrain (VSTT) pour le CIS (fret, assurance transport inter-îles, taxe de mise en circulation, taxe environnement inclus) | EURL FEPI | 19 795 690 |
| 4 | Camionnette double cabine benne basculante pour le service bâtiment (fret, assurance transport inter-îles, taxe de mise en circulation, taxe environnement inclus) | ROYAL AUTOMOBILES | 4 800 000 |
| 5 | Camionnette double cabine benne basculante le service hydraulique (fret, assurance transport inter-îles, taxe de mise en circulation, taxe environnement inclus) | ROYAL AUTOMOBILES | 4 800 000 |
| 6 | Camionnette double cabine benne basculante pour le service des sports (fret, assurance transport inter-îles, taxe de mise en circulation, taxe environnement inclus) | ROYAL AUTOMOBILES | 4 800 000 |

b) Déclarer infructueux le lot n°7 intitulé « Fourgonnette utilitaire pour la cellule électricité » et lancer une procédure de marché négocié.

**Article 2** : Toutes les autres dispositions de la délibération n° 100/2022 susvisée restent inchangées.

**Article 3** : Le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants et tous avenants subséquents.

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 5** : Le Maire et le Trésorier Payeur des ISLV sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

## EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

19 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (Maire), Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE (1ère adjointe au maire), M. Pitori GIBERT (2ème adjoint au maire), M. Hapue Grégoire TUMARAE (6ème Adjoint au Maire), M. Erick FANIU (8ème Adjoint au Maire), M. Gaston LEMAIRE (Maire délégué de Fare), M. Jacques ROURA-ARUTAHI (Maire délégué de FITII), M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (Conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA ÉPSE BUARD (Conseillère municipale de Fitii), M. Jean-Marie TEMAURI (Conseiller municipal de Fitii), M. Moehau COLOMBANI (Conseiller municipal de Fare), M. Claude CHONG (Maire délégué de Haapu), Mme Tehani TIATIA ÉPSE LY (Conseillère

REÇU EN PREFECTURE
le 06/02/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20230203-D3_HUH2023-

municipale de Haapu), M. Gyle TEMEHARO (Maire délégué de Parea), Mme Edna TEHIHIRA ÉPSE ITCHNER (Conseillère municipale de Faie), Mme Eugénie TEIVA ÉPSE VEAU (Maire déléguée de Tefarerii), M. Eremoana TEPA (Maire délégué de Maroe), Mme Titaua TERIIMANA ÉPSE PUUPUU (Conseillère municipale de Maroe), M. Eugène TUIHANI (Conseiller municipal de Parea).

9 membres ont donné pouvoir :

Mme Tatiana TAPAO ÉPSE FAAHU (3ème Adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Erick FANIU, M. Antonio MALATESTE (4ème Adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Edna TEHIHIRA ÉPSE ITCHNER, Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA (5ème Adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Jean-Marie TEMAURI, Mme Clotilde TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (7ème Adjointe au Maire) donne pouvoir à Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE, Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA (Conseillère municipale de Fare) donne pouvoir à M. Gaston LEMAIRE, M. Aremiti TINIRAU (Conseiller municipal de Fare) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN, M. Ronald CHEOU (Maire délégué de Maeva) donne pouvoir à M. Timiona TEFAATAUMARAMA, M. Gaéton MOUSIN (Conseiller municipal de Fitii) donne procuration à Mme Mathilde TINITUA ÉPSE BUARD, Mme Tepora RAI ÉPSE TEPOU (Conseillère municipale de Maroe) donne pouvoir à M. Eremoana TEPA.

1 membre est absent :

Mme Maeva FAATAU ÉPSE CHAN (Conseillère municipale de Maeva).

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28 dont 9 pouvoirs
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Exprimés : 28
Votes pour : 28
Votes contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.**

**Le Maire,**

COMMUNE DE HUAHINE
République Française
Polynésie Française

**Marcelin LISAN**